

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260424-D20260424_06029-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 24 DU MOIS D'AVRIL, À VINGT HEURES CINQUANTE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 20 AVRIL 2026, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARION JOUBERT

ÉLU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE
BOURLON Florence	Conseiller municipal				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
DOTHÉE Rachel	Conseillère municipale				Procuration à Florence BOURLON
DUCEPT Johann	Conseiller municipal				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				Procuration à Christia MARSAUD
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	2ème adjointe				Procuration à Cyrille PELTIER
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				Procuration à Marion JOUBERT
MAURIN Emmanuel	1 ^{er} adjoint				
MORIN-FERCHAUD Manuel	Conseiller municipal				
PELTIER Cyrille	3ème adjoint				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	9	5	1	4

D2026 04 24_06 029

TARIF DU MÈTRE LINÉAIRE POUR LA MANIFESTATION DU MARCHÉ DES ARTISANS

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260424-D20260424_06029-DE



VU

Les articles [L. 2122-1 à 2122-4](#) du CG3P prévoient que nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y autorisant, ni utiliser ce domaine en dépassant les limites du droit d'usage qui appartient à tous.

Les articles [L. 2125-1 à L. 2125-6](#) du CG3P indiquent que l'occupation ou l'utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une **redevance**, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

CONSIDÉRANT

La commune a organisé un marché les 20 et 21 septembre 2025 dans l'objectif de rassembler des artisans. Par conséquent, il convient de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public par les commerçants ambulants exprimé en mètre linéaire. Il est proposé de fixer le prix à 8 euros le mètre linéaire pour les artisans qui souhaitent disposer de électricité et 6 euros pour ceux qui ne le souhaitent pas.

PROPOSITION DU MAIRE

- Fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public à 6 euros le mètre linéaire pour les commerçants ambulants qui ne demandent pas l'électricité
- Fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public à 8 euros le mètre linéaire pour les commerçants ambulants qui demandent l'électricité

RÉSULTAT DU VOTE

MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	8	9	4	13	2	11	11	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260424-D20260424_06029-DE

S²LO

Le Maire, Christine LELOT

Le 29/04/2026



Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 06/05/2026

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

L'UTILISATION DE L'UN DE CES RECOURS SUSPEND LE DÉLAI DES DEUX MOIS.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075